

Le 27 novembre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-363

Collecte et traitement des déchets des
Ménages et déchets assimilés

Mission d'audit et d'optimisation
du réseau de déchèteries
avec TECTA, Groupe Vertical SEA

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	01 DEC. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un audit sur les déchèteries de Roannais Agglomération afin de vérifier leur conformité vis-à-vis de la réglementation ICPE, de la sécurité du personnel et des usagers ;

En complément, la collectivité souhaite aussi disposer de conseils et avis sur l'optimisation de ces sites et leur éventuelle réorganisation ;

Considérant la consultation de plusieurs bureaux d'études, et la seule offre reçue de l'entreprise Tecta située à Beaune ;

DECIDE

- D'approuver la mission d'audit et d'optimisation du réseau de déchèteries à passer avec la société TECTA, 18 rue de la chartreuse, BP 50351, 21209 BEAUNE Cedex ;
- De préciser que le montant de cette mission est de 25 430,64 € HT réparti sur 2023 et 2024 ;
- De dire que cette mission prendra effet à sa notification pour une durée prévisionnelle de 6 mois.

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

